

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°1802-02

L'an deux mil dix-huit, le deux février à 19 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Gérard BRANDA - Maire

Nombre de conseillers 15
Conseillers Présents 13+2 proc
Votants 15

Etaient présents : Edith LONCHAMPT – Christian DI MARTINO - Joëlle JACOB - Fabienne GALLI – Michel CORSINI – Karine DEMAIN – Fabrice FONTAINE – Sandrine BARRALIS – Patrice MARTIN – Peggy DALMAS - Jean-Marc BLANIC – Françoise RUSSO

Objet : Fixation du nombre des Adjoints au Maire

Absents excusés : Gérard STOERKEL – Philippe K'VAREC

Secrétaire : Fabienne GALLI
Assesseurs : Sandrine BARRALIS – Peggy DALMAS

Le Maire expose à l'Assemblée :

En application des articles L2122-2, L 2122-2-1, L 2122-3, du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU l'article L2122-7-2 dudit Code relatif à l'élection des Adjoints au Maire au **scrutin de liste** à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder **30 %** de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi à l'entier inférieur,

Considérant que, le Conseil Municipal étant composé de **15** membres, le nombre de postes d'Adjoints au Maire ne peut excéder **4**,

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré,

FIXE, le nombre des Adjoints au Maire à **QUATRE**
Par TREIZE voix POUR et DEUX abstentions

DIT que la présente délibération sera annexée au Procès - Verbal d'installation du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gérard BRANDA